

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2022 à 20h30

**Finances, Commande publique, Moyens**

**Finances**

**03. Décision modificative n°2 – BP**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La décision modificative 2 du budget principal a pour objet d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses de fonctionnement :**

Des ajustements sont nécessaires sur plusieurs chapitres.

Chapitre 011 : charges à caractère général

Des dépenses supplémentaires sont prévues sur la nature 61521 pour l'élagage d'arbres au château et pour l'entretien de parcelles par des entreprises.

Au niveau de la nature 615232, une dépense supplémentaire est inscrite pour permettre l'extinction de l'éclairage public.

Sur la nature 617 (études), une dépense relative à l'étude pour le crématorium est inscrite.

Enfin, la nature 6226 (honoraires) est réajustée pour des dépenses liées à une prestation complémentaire de l'AMO et un audit technique des équipements pour le renouvellement de la DSP du centre aquatique.

Chapitre 012 : charges de personnel

Des crédits sont ajoutés à hauteur de 185k€ pour prendre en compte la revalorisation du SMIC avec effet au 1<sup>er</sup> mai et la revalorisation de 3,5% du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes

Un ajustement sur les compensations aux budgets annexes cinéma et village équestre est prévu à hauteur de 113 553€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/03 du 26 septembre 2022 à 20h30



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/03 du 26 septembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

### Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Les crédits de 472 500€ sont ajustés afin de régulariser les écritures de rattachement de recette: Les rattachements ont été effectués sur une nature erronée. Il convient de les annuler par un mandat sur la nature 6718 et un titre pour compenser le rattachement. Cette dépense est compensée par l'inscription des crédits en recette sur le chapitre 70.

Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2022	DM 2
011	61521	Terrains	30 000	32 500
	60632	Fourniture petit equipement	114 545	4 485
	615232	Réseaux	200 000	28 500
	617	Etudes et recherches	19 000	22 500
	6226	Honoraires	79 700	32 000
		<b>Total chapitre 011</b>		<b>119 985</b>
012	64111	REMUNERATION PRINCIPALE Titulaires et stagiaires	5 362 380	150 000
	641311	REMUNERATION PRINCIPALE Contractuels	1 488 560	35 000
		<b>Total chapitre 012</b>		<b>185 000</b>
65	6521	Déficit budgets annexes	531 900	113 553
		<b>Total chapitre 65</b>		<b>113 553</b>
67	6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉ DE GESTION	5 000	472 500
		<b>Total chapitre 67</b>		<b>472 500</b>
022	022	Dépenses imprévues	600 000	-378 316
022		<b>Total chapitre 022</b>		<b>-378 316</b>
		<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>512 722</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/03 du 26 septembre 2022 à 20h30

### Recettes de fonctionnement :

Au niveau des recettes de fonctionnement, les crédits relatifs aux dotations sont ajustés au regard des notifications (+16 422€). Par ailleurs, les recettes liées au FCTVA pour les dépenses de fonctionnement sont revalorisées de 15k€.

Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2022	DM 2
70	70846	AU GFP DE RATTACHEMENT .	330 000	-330 000
	70848	AUX AUTRES ORGANISMES	380 000	-64 000
	70876	PAR LE GFP DE RATTACHEMENT		702 500
	70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	150 000	164 000
		<b>Total chapitre 70</b>		<b>472 500</b>
74	7411	DOTATION FORFAITAIRE	4 571 000	-17 442
	74121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	580 000	25 010
	74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	641 000	8 854
	744	FCTVA	15 000	15 000
		<b>Total chapitre 74</b>		<b>31 422</b>
77	7713	Libéralités reçues	0	8 800
		<b>Total chapitre 77</b>		<b>8 800</b>
		<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>512 722</b>

### Section d'investissement :

Des ajustements sont réalisés sur le chapitre 21.

### Dépenses d'investissements :

Chapitre	Nature	Intitulé	BP 2022	DM 2
21	2151	Travaux de voirie	1 703 612	-10 000
21	2188	Autres immobilisations corporelles	612 446	25 000
21	2184	Mobilier	53 831	40 000
21	21318	Autre bâtiments publics	1 315 786	-20 000
				<b>35 000</b>
020		Dépenses imprévues	400 000	-35 000
		<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>0</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022  
Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/03 du 26 septembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 7 Septembre 2022 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	33	2
Vote Pour	33	2
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents: 14

Le 26 Septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en mairie de Vire Normandie

014-200060176-20221003-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022  
Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/03 du 26 septembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal			<input checked="" type="checkbox"/>	
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUBOURGUAIS Roselyne			<input checked="" type="checkbox"/>	
FAUDET Olivier			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Régine			<input checked="" type="checkbox"/>	
TOULUCH Jean-Claude			<input checked="" type="checkbox"/>	
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEVERRIER Rosine			<input checked="" type="checkbox"/>	
GELEZ Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/03 du 26 septembre 2022 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.